

Arrêté temporaire n° 22-AT-357
Portant réglementation de la circulation

AVENUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE (D7)

Madame le Maire de Portes -lès-Valence,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

CONSIDÉRANT que des travaux de raccordement à la fibre optique pour KUEHNE NAGEL au réseau ADN déjà existant rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation par alternat automatique et limitation de vitesse, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/10/2022 au 14/10/2022 sur l'AVENUE DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE (D7)

ARRÊTE

Article 1

À compter du **05/10/2022 et jusqu'au 14/10/2022** de 08h00 à 18h00 du lundi au vendredi, les prescriptions suivantes s'appliquent du **n°130 au n°260 Avenue du Président Salvador ALLENDE**. Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée (chantier mobile de tirage de fibre) entraîne une modification des conditions de circulation :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h ;
- La circulation est réduite à une voie et régulée par alternat automatique au moyen de feux tricolores, avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée. La voie sera maintenue sur une largeur de 4 mètres.
- L'intervention ne doit pas gêner les services de secours et de collecte des déchets ménagers et dans le cas contraire, l'intervenant doit tirer les bacs de collecte en limite des travaux ;
- Un cheminement mode actif est maintenu matérialisé et protégé par des barrières aux abords du chantier et sous la responsabilité de l'entrepreneur ;
- L'accès des riverains à leurs habitations ou bâtiment d'activité est maintenu durant la totalité des travaux.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **AXIONE** représenté par Mme MOUNIER Jennifer.

Article 3

Le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, Le Directeur des Services Techniques et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Portes-lès-Valence, le 12/09/2022,
Madame le Maire de Portes-lès-Valence,


Geneviève GIRARD

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Portes-lès-Valence. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PORTES-LES-VALENCE' and '(13ème)'. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Geneviève GIRARD' is printed in bold black text below it.

DIFFUSION: AXIONE, le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, SDIS, CITEA.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.